

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 04 00 31

Date : 30 août 2005

Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

le demandeur

c.

Caisse de dépôt et placement du Québec

l'organisme

-et-

**Le Consortium Gauthier Daoust Lestage
Inc. / Faucher Aubertin Brodeur Gauthier /
Lemay & Associés**

Decarel Verreault Coentreprise

**Le Consortium Pasquin St-Jean / Saia
Deslauriers Kadanoff / Consultants S.M.**

Le Consortium BDH

les tiers

CONSTAT

[1] Par courrier du 29 août 2005, le demandeur déclare à la Commission qu'il se désiste de sa demande de révision formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

[2] **EN CONSÉQUENCE**, la Commission

CONSTATE le désistement; et

FERME le dossier.

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat du demandeur :
M^c James R.K. Duggan

Avocate de l'organisme :
M^e Karl Delwaide
Fasken, Martineau

Avocate de Decarel Verreault Coentreprise :
M^e Rachel Ravary
McCarthy Tétrault